Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS

Pour la FRANCE. Un An . . . . 20 francs.
Six Mois . . . . 10 —
Trois Mois . . . . 5 —
Départem. non-limitrop. et Etranger, port en sus

PUBLICITÉ

Annonces . . . . la ligne 0,20
Réclames . . . . — 0,60
Faits-divers . . . . — 1,20
Chronique locale . . . . — 2,50

PÉTITIONNEMENT

Amor. — 1 848 signatures de personnes âgées d'au moins 15 ans, 828 signatures d'hommes et 1 018 signatures de femmes.

On ne s'est pas présenté chez les fonctionnaires ni chez leurs proches parents.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Séparation des Eglises et de l'Etat

M. Caillaux fait observer qu'un cas de suspension a été omis et propose d'ajouter que le droit à la pension sera également suspendu par la perte de la qualité de français.

La Commission accepte cette disposition additionnelle.

Le paragraphe 11 est adopté.

Amendement Augagneur

M. Augagneur défend une disposition additionnelle ainsi conçue « dans les paroisses dont les Fabriques n'auront pas pendant les 5 années précédant le vote de la présente loi joui d'un revenu moyen égal au traitement payé par l'Etat aux ministres des cultes ».

Cette disposition tend à exclure hypocritement du bénéfice de la pension les prêtres appartenant aux paroisses élisées.

Le député-maire de Lyon cite plusieurs exemples de fabriques lyonnaises démontre des documents.

M. Groussau. — D'où tenez-vous ces renseignements ?

M. Augagneur. — Je les ai connus en ma qualité de président de la fabrique de Lyon. (Applaudissements ironiques).

M. Groussau. — Je croyais que les documents dont vous donnez lecture devaient rester dans les archives de Lyon. (Très bien !)

M. Augagneur. — Il ne faut pas gaspiller l'argent des contribuables.

M. Groussau. — Pourquoi touchez-vous illégalement une indemnité comme maire de Lyon. (Très bien).

M. Briand. — Il ne faut pas reprendre d'une main ce que nous avons offert de l'autre. En donnant une pension aux ministres des cultes, nous n'avons considéré que le devoir d'équité dont l'Etat doit s'acquitter vis à vis de ceux qui ont été en quelque sorte ses fonctionnaires.

Il ne faut pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir fait montre d'hypocrisie à l'égard des ministres du culte en leur retirant par une disposition additionnelle ce qui leur a été donné par un article de loi.

Je vous demande de persister dans la logique de votre premier vote.

M. Augagneur furieux : Vous ne combattez mon amendement que parce qu'il vient de la gauche.

M. Briand. — Je ne puis laisser dire que je combats les amendements parce qu'ils viennent de la gauche. Je [illegible] votre bain exemple toutes les amendements de droite (Exclamations).

M. Bienvenu-Martin, au milieu des chuchottements, demande à la majorité « républicaine » de ne pas se diviser sur des questions secondaires.

L'amendement Augagneur est repoussé par 374 voix contre 193.

La séance est levée à 7 h.

CE QUE L'ON DIT

M. Rouvier aux affaires étrangères. — Qui aux finances ? M. Millerand ? — Les retraites ouvrières ajournées. — Le départ de M. Berteaux s'imposerait. — M. Etienne est très menacé. — Les perplexités de M. Ferrette. — Pour l'Allemagne ou pour l'Angleterre. — Pas de déclaration imprudente, Jaurès !

Les couleurs de la Chambre sont aussi animés que les jours précédents.

Il est à peu près certain que M. Rouvier prendra définitivement le portefeuille des affaires étrangères pour pouvoir conduire lui-même les délicates négociations que comporte le conflit avec l'Allemagne.

On s'accorde à reconnaître que sa tâche sera ardue, car il va lui falloir tenir la balance égale entre Londres et Berlin.

M. Rouvier est, dit-on, résolu d'une part à ne rien sacrifier des avantages de l'entente franco-anglaise, d'autre part à ne laisser subsister au sujet du Maroc aucun germe de discorde dont puisse se prévaloir Guillaume II pour commencer à nous mettre des bâtons dans les roues.

***

La succession de M. Delcassé paraissant ainsi réglée, qui prendra celle de M. Rouvier aux Finances ?

On parlait hier de MM. Caillaux ou Baudin, aujourd'hui on met en avant, avec plus d'insistance, le nom d'un autre collaborateur de M. Waldeck-Rousseau : M. Millerand.

En confiant ce portefeuille au député de Picpus, le président du Conseil aurait, dit-on, l'espoir de lui faire toucher du doigt l'impossibilité de poursuivre dans l'état actuel du budget la réalisation du projet relatif aux retraites ouvrières dont M. Millerand s'est constitué le défenseur comme président de la Commission compétente.

Le Cabinet en s'annexant un adversaire toujours possible, se débarrasserait aussi d'un des articles de son programme qui lui paraît le plus gênant.

***

Si nous nous en rapportons aux bruits qui circulent, les remaniements ministériels ne s'arrêteraient pas là.

On dit que, consultés par M. Rouvier, un certain nombre de commandants de corps d'armée lui auraient exprimé l'avis que, pour fortifier l'autorité du commandement et rétablir la bonne harmonie dans le corps des officiers, il serait désirable de placer un général au ministère de la guerre.

Dans tous les cas, le départ de M. Berteaux s'imposerait si l'on voulait effacer jusqu'au souvenir des traditions déplorables innovées par le général André et non complètement abandonnées par son successeur.

Mais M. Berteaux a de nombreux partisans dans la majorité et l'on se demande comment son renvoi pourrait être obtenu.

Il est possible, après tout, que des divergences prochaines se produisent entre lui et le Président du Conseil.

On prête, en effet, à M. Rouvier l'intention de mettre promptement en état notre armée et notre marine à cette heure insuffisamment préparée à leur rôle par le ministère Combes, et de demander à cet effet à la Chambre de voter des crédits s'élevant à un milliard.

Mais le parti qui soutient le ministre de la guerre ne semble pas disposé à accorder des crédits aussi importants pour le « progrès du militarisme » et c'est peut-être dans le conflit qui s'ouvrirait à cette occasion que M. Berteaux succomberait.

***

On dit aussi que M. Etienne est très menacé.

Un moment on avait pensé à lui confier les Affaires étrangères, mais on craint que son passé de Marocain de la première heure le rendit suspect à l'Allemagne et on l'a laissé à l'Intérieur.... provisoirement.

Il paraît, en effet, que le fardeau est trop lourd pour ses épaules et qu'il ne jouit pas, auprès des préfets, de toute l'autorité nécessaire à ses fonctions.

Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant qu'on le sacrifiât, comme M. Berteaux, à bref délai.

C'est naturellement M. Constans qui figure en tête des candidats à sa succession.

***

La question d'une guerre possible fait encore les frais des conversations.

M. Ferrette est très indécis sur le parti qu'il doit prendre au point de vue de son interpellation sur le Maroc.

Il voudrait tranquilliser les populations de l'Est en provoquant des déclarations pacifiques de M. Rouvier mais son projet est vivement combattu par plusieurs députés qui le taxent d'imprudent et d'antidiplomatique.

M. Ferrette ne se reconnaissant pas l'autorité suffisante pour provoquer pareil débat aurait demandé à M. Ribot de s'en charger.

Le refus qu'il aurait essuyé du député du Pas-de-Calais aurait encore augmenté ses perplexités.

***

Un autre député expliquait que la France était dans une situation très critique par suite de la rupture de l'équilibre européen, équilibre rompu par les effrayants désastres que subit la Russie.

Son opinion est que la France est placée entre l'Angleterre et l'Allemagne, qui toutes deux sont décidées à l'avoir ou pour adversaire ou pour alliée, sans vouloir se contenter de sa neutralité.

Le conflit, qui pourrait ne pas tarder à se déclarer, sera un conflit anglo-allemand, dans lequel le France ne pourrait rester neutre.

***

M. Jaurès a fait une rapide apparition dans le salon de la Paix.

Aussitôt entouré par les journalistes, il avait engagé une conversation que l'on présumait devoir être intéressante, lorsqu'un de ses collègues socialistes, qui l'avait suivi, lui lança cet avertissement :

« Vous savez Jaurès, l'heure est grave, pas de déclaration imprudente ».

Le député de Carmaux répondit :

« Je n'ai rien dit et ce que ces Messieurs pourraient reprocher ne serait que le fruit de leur imagination ».

Sur cette boutade, M. Jaurès disparut dans les couloirs intérieurs.

VERS LE SCHISME

Il y a six semaines, la Chambre avait décidé par l'art. 4 de la loi de séparation, que les biens des fabriques seraient dévolus aux associations cultuelles.

Mais le condition essentielle, nécessaire de cette dévolution devait être la conformité des statuts du nouvel établissement, avec les règles générales du culte en vue duquel il était constitué.

Rien de plus raisonnable, rien de plus légitime : la religion avant tout, c'est une doctrine, c'est un enseignement qui ne saurait être confié à tout venant, et encore moins à un groupe quelconque, n'ayant d'autre autorité morale que le nombre ou je ne sais quelle investiture politique.

Qui sont ceux qui ont qualité pour sanctionner la doctrine de l'Eglise, pour l'enseigner, sinon les docteurs, les ministres mêmes de l'Eglise.

Or, précisément, de cet article 4 qui consacre implicitement le hiérarchie de l'Eglise catholique, les francs-maçons ne voulaient à aucun prix. — Pourquoi ? parce que dans leur pensée, la loi de séparation doit organiser la destruction méthodique de l'Eglise de France ou elle est inutile.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire leurs journaux et leurs brochures.

« La vertu de la séparation — écrit Anatole France — est dans la séparation elle-même : la séparation atteint l'Eglise dans son principe. Ce qu'il y a d'essentiel à l'Eglise Romaine, ce qui la constitue, c'est son unité... sous le régime futur, il y aura place pour les églises dissidentes. On verra s'épanouir une multitude de sectes rivales. L'unité d'obédience sera brisée. »

— Le schisme ! voilà donc l'idée dominante de la politique Jacobine, le but avéré de la séparation.

Et c'est dans cette intention, que pour annuler, autant que faire se peut, l'article 4, ils viennent de voter l'article 6.

En vertu de cet article, l'attribution des biens des fabriques régulièrement faite, pourra être ultérieurement contestée en cas de création d'association nouvelle, et cette question de propriété ne sera pas tranchée par les tribunaux civils, selon les règles traditionnelles du Droit français ; mais par une juridiction administrative, c'est-à-dire par le Conseil d'Etat dont les membres, comme l'on sait, sont des fonctionnaires révocables.

Ainsi une association investie d'un titre régulier, parfaitement légal, pourra se voir dépouillée de ses biens par une autre association, n'ayant pour titre que le caprice ou l'arbitraire d'un tribunal administratif.

Sous l'influence du cabaret de la paroisse ou de le loge du chef-lieu de canton, les biens des fabriques pourront être revendiqués par des associations de politiciens groupés par un prêtre marié, hétérodoxe ou indisciplné.

Voilà ce que les ennemis de l'Eglise de France sauront tirer de l'article 6 : ce qui s'est passé pour les Congrégations nous en donne la triste assurance.

Aussi, il faut entendre comme les journaux du Bloc chantent victoire et saturent ce vote comme un triomphe.

« Nos amis sont enfin sortis de l'ornière », s'écrie *La Lanterne* en exultant.

« On convoiudra, dit *L'Action*, qu'interprété par une assemblée de *Conseillers d'Etat*, cet article multiplie singulièrement les moyens de reprise laïque ; c'est le porte ouverte par le levier juridique, à tous les schismes et à toutes les sécularisations possibles. »

— Eh oui, relâcher les liens de la hiérarchie, briser le faisceau de l'unité catholique, voilà bien leur but : ils se flattent de renverser l'édifice religieux qui remonte à quinze siècles, singulière présomption !

Ils ne volent donc pas autour de lui le sol jonché des ruines amoncelées par le temps : monarchies, empires, républiques, multiples institutions de tous genres, qui ont eu une heure d'éclat et qui ne comptent plus déjà, leurs années, leurs siècles d'oubli.

Mais l'église de France subsiste attestant qu'elle est plus que l'œuvre d'un homme.

Pour déjouer d'ailleurs leurs misérables calculs, il nous suffira, à nous catholiques, de nous rappeler, pour la mettre en pratique, la leçon de catéchisme sur l'Eglise.

Quoi qu'ils fassent, nous n'aurons pas, nous, d'embarras à discerner l'association catholique des autres : là où sera l'évêque nommé par Rome, là où sera le curé nommé par l'évêque : là sera l'Eglise.

Nous savons que nous avons un chef, que ce chef parlera à l'heure qu'il conviendra et que sa voix ne sera que l'écho de la volonté divine.

Quelle sécurité, quel motif d'espérance, quel gage de victoire quand, dans une période sombre et troublée, on n'a aucune incertitude sur la route à suivre.

Bien des préoccupations nous assaillent, à l'heure qu'il est, ne nous laissons pas absorber par elles : une seule est actuellement nécessaire, nous faire des cœurs vaillants, des volontés fortes prêtes à accepter le mot d'ordre, et à l'exécuter résolument aux divers postes qui seront assignés.

Autour de nos évêques, autour de nos prêtres, rangeons-nous, et défendons avec la sainteté de nos autels l'indépendance de notre foi.

Surtout ne perdons jamais confiance : nous servons un Maître qui n'a pas connu d'échec définitif, et qui n'en connaîtra point.

Quand même la Maçonnerie parviendrait à exécuter ses plans jusqu'au bout, que notre foi ne défaille pas, mais qu'elle nous inspire la noble protestation du poète breton s'adressant à nos persécuteurs :

Nous prierons devant les étoiles
Abattez-les, si vous pouvez !

A. R. T.

ECHOS

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1° Sur l'amendement de M. Allard, tendant à le suppression de l'article 9 (séparation des Eglises et de l'Etat). La Chambre des députés a rejeté par 469 voix contre 76.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Delory, Lamendiu, Lepez, Selle.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Bébarel, Bersez, Bonte, Cardon, Henri Cochin, Dansette, Debève, Delaune, Delelis, Dron, Evrard Eliez, Groussau, Guillain, abbé Lemire, Lozé, de Montalembert, Mill, Morel, Motte, Pinchon, Pasqual, Ribot, Rose, Taillandier, Vallée.

2° Sur l'amendement de M. Louis Ollivier, qui tend à remplacer les dispositions de l'article 9 du projet de loi sur le séparation par le rédaction suivante :

« Art. 9. — Les indemnités concordataires, telles qu'elles ont été instituées par la loi de germinal an X, seront totalisées par circonscriptions ecclésiastiques actuellement existantes et transformées en rentes sur l'Etat pour la nue-propriété en être inscrite au nom de la caisse des dépôts et consignations et l'usufruit au nom des associations formées dans l'étendue de ces circonscriptions et désignées par les évêques.

« Il en sera de même des traitements des ministres des cultes protestants et israélites actuellement salariés par l'Etat, sur la demande des consistoires centraux ».

La Chambre des députés a rejeté par 332 voix contre 169.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Delelis, Groussau, Gmillain, Lemire, de Montalembert, Motte, Morel, Pilchon, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Béharelle, Bersée, Cardon, Debève, Defontaine, Delory, Drou, Evrard-Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Pasqual, Rose, Selle, Vellée.

N'ont pas pris part ou vote : MM. Delaune, Lozé, Ribot.

3° Sur l'amendement de M. Auffray à l'article 9 du projet de séparation ainsi conçu :

« Il sera remis aux associations prévues par le titre IV des rentes sur l'Etat nominatives, dont le revenu, capitalisé au taux de 3 0/0, représentera 50 0/0 des sommes inscrites, pour les différents cultes reconnus, au budget de l'Etat pour 1905, et 25 0/0 des sommes inscrites aux budgets des départements et des communes.

« La répartition de ces rentes sera faite entre les différentes associations au prorata des charges qui leur seront imposées du fait de la suppression des établissements publics du culte.

« Les rentes ainsi constituées pourront être aliénées avec l'autorisation du Gouvernement par décret. »

La Chambre a repoussé par 343 voix contre 166.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Delelis, Lemire, de Montalembert, Morel, Pilchon, Taillandier, Groussau.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Béharelle, Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Pasqual, Ribot, Rose, Selle, Vallée.

N'ont pas pris part au vote : MM. Motte, Delaune, Guillain, Lozé.

4° Sur l'amendement de M. Meure et de plusieurs de ses collègues à l'article 9 du projet de séparation, ainsi conçu :

« Les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat, les départements ou les communes, qui seront maintenus en fonctions, continueront à recevoir leur traitement pendant un délai de cinq ans à partir de la promulgation de la présente loi.

« Passé ce délai, ceux d'entre eux qui continueront leurs fonctions dans les villes d'une population inférieure à 2.500 habitants, recevront une pension égale au trentième de leur traitement actuel multiplié par le nombre d'années de service pendant lesquelles ils auront été salariés par l'Etat, sans que cette pension puisse dépasser le montant de ce traitement ».

La Chambre des Députés a rejeté par 301 voix contre 270.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Béharelle, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Delelis, Groussau, Guillain, Lemire, Lozé, de Montalembert, Motte, Morel, Pilchon, Ribot, Rose, Taillandier, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Delory, Drou, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Pasqual, Selle.

L'ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

DU CANTON DE MARCOING

Les électeurs du canton de Marcoing sont convoqués, pour le 25 juin prochain, à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Alexandre Desmoutier, décédé.

On sait que jusqu'à présent, deux candidats sont en présence, M. Philippe de Bouteville, de Fiesquières, neveu de M. Alexandre Desmoutier, que les électeurs enverront certainement remplacer son oncle au conseil général, et M. Leriche, maire de Ribecourt, candidat blocard.

EMPLOIS CIVILS

M. Léon Bréhy, ex-adjudant au 1er bataillon d'artillerie à pied, est nommé à l'emploi de commis (6e classe) au Secrétariat du Muséum d'histoire naturelle.

PÈLERINAGE EUCHARISTIQUE A BOUSBECQUE

Le Pèlerinage Eucharistique pour les diocèses de Cambrai et d'Arras aura lieu à Bousbecque, le lundi de la Pentecôte, 12 juin. Il s'annonce comme devant être une grandiose manifestation religieuse.

Les habitants rivalisent d'entrain et de zèle dans la préparation des décorations. Les chants, composés pour la circonstance, seront exécutés par le Choraleide la paroisse. La cérémonie sera présidée par Mgr Monnier, évêque de Lydde.

Voici le programme de le fête :

A dix heures, grand'messe avec allocution per Mgr de Lydde ;

A deux heures et demie, vêpres solennelles ;

A trois heures, procession dans les rues du village ;

A cinq heures, arrivée au reposoir, allocution de M. Lecomte, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur de Tourcoing ; bénédiction du Saint-Sacrement, et retour à l'église.

On peut aller à Bousbecque, de Lille, par les lignes de Lille-Roubaix-Tourcoing-Halluin, et de Lille-Comines.

Le tramway à vapeur d'Armentières à Halluin s'arrête à Bousbecque. Il y aura des services supplémentaires.

ACTES DE LA PRÉFECTURE

Sommaire explicatif du dernier bulletin :

Exercice de la médecine. — Liste des praticiens français domiciliés dans les communes frontières et autorisés à exercer leur art dans les communes limitrophes belges. Liste des praticiens belges appelés à jouir du bénéfice de le convention du 12 juin 1881, et qui, par suite, peuvent exercer leur art dans les communes françaises limitrophes de la Belgique.

Circulaire ministérielle relative à le vérification de la capacité judiciaire des citoyens qui sollicitent leur inscription sur les listes électorales.

Tableau des canaux et rivières canalisées de la région du Nord et de l'Est et de le région du Centre, avec indication des époques et de la durée de leur chômage en 1905.

Désignation des inspecteurs des pharmacies, drogueries, épiceries, herboristeries, fabriques et dépôts d'eaux minérales, pour 1905 :

Arrondissement de Lille. — MM. Gorez, docteur en médecine, Paul Hallez, professeur à la Faculté des Sciences, Thibaut, docteur en médecine à Lille.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Goulard, docteur en médecine à Solre-le-Château, Raux, pharmacien à Avesnes, Colnlou, pharmacien à Louvroil.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Timal, docteur en médecine, Genot, pharmacien, à Cambrai, et Piette, pharmacien au Cateau.

Arrondissement de Douai. — MM. Follet, docteur en médecine, Biard, pharmacien, à Douai, Bonriez, chimiste-expert, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Duriau, docteur, Veneste et Ch. Lefebvre, pharmaciens, à Dunkerque.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. Decouvelaere, docteur, à Hazebrouck, Vanhoucke, pharmacien, à Bailleul, Heem, docteur-chimiste, à Cassel.

Arrondissement de Valenciennes. — MM. Devémy, docteur, Lefranc, chimiste, à Valenciennes, Piette, pharmacien au Cateau.

Les pharmacies des chefs-lieux d'arrondissements sont visitées : celles d'Avesnes, par les inspecteurs de l'arrondissement de Cambrai ; celles de Cambrai, par les inspecteurs de l'arrondissement d'Avesnes ; celles de Douai, par les inspecteurs de l'arrondissements de Lille ; celles de Dunkerque, par les inspecteurs de l'arrondissement d'Hazebrouck ; celles d'Hazebrouck, par les inspecteurs de l'arrondissement de Dunkerque ; celles de Lille, par les inspecteurs de l'arroudissement de Valenciennes ; celles de Valenciennes, par les inspecteurs de l'arrondissement de Douai.

Conseil d'hygiène départemental. — Nomination de M. Boulin, inspecteur divisionnaire du Travail, comme membre adjoint de ce Conseil, en remplacement de M. Boulisset.

Commission sanitaire de la 5e circonscription de l'arrondissement de Lille. — Nomination de M. Gérard, professeur de pharmacie, comme membre de cette Commission.

Commission sanitaire de l'arrondissement de Douai. — Nomination de M. Famechon, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de Douai comme membre de cette commission.

Travaux publics d'assainissement. — Programme d'instruction des projets de construction d'égouts, approuvé par le Comité consultatif d'hygiène publique de France.

Emigration au Transvaal et dans le colonie d'Orange. — Aucun permis ne sera désormais délivré aux étrangers qui ne justifieront pas avoir en leur possession une somme de 29 liv. st. (500 francs).

UNE EXCURSION BRASSICOLE

EN ANGLETERRE

s'organise, dont voici le programme sommaire ci-après :

12 juillet. — Départ de Boulogne, 7 h. 25 soir, pour arriver à 9 h. à Douvres et 10 h. 40 à Londres.

13 juillet. — Visite de Londres et des principaux monuments, en breaks découverts.

14 juillet, matin. — Visite détaillée de la plus grande brasserie (à fermentation haute) de Londres.

Après-midi. — Départ par chemin de fer pour Maidstone. Visite détaillée d'une autre brasserie-malterie modèle.

15 juillet, matin. — Par train à Seven-Oaks où visite d'une petite brasserie.

Après-midi. — Par breaks découverts, à travers le pays houblonnier de Seven-Oaks à Tunbridge. Chemin de fer de Tunbridge à Douvres. Visite de la ville.

Rentrée dimanche matin.

La boisson (1/2 bouteille de vin ou bière), sera comprise aux repas, et les excursionnistes descendront dans les hôtels de premier ordre.

Voyage en première classe, bateau et chemin de fer (wagons réservés) frais d'hôtel et voiture compris : 135 fr.

De plus, les touristes auront la faculté de prolonger leur séjour à Londres, sans supplément de chemin de fer et bateau, jusqu'au 18 août.

M. Savoye-Godin, a bien voulu se charger de la conduite de l'excursion.

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

— A **LILLE**, de **Mme Asseigneur-Maton**, épouse du secrétaire-général de la rédaction du *Progrès du Nord*, décédée à Lille, hier, dans sa 46e année.

Les funérailles auront lieu samedi à 9 h., en l'église St-Maurice-des-Champs.

— A **TEMPLEUVE**, de **M. Désiré Blary**, producteur de graines de betteraves à sucre, décédé à l'âge de 54 ans, après une longue maladie.

M. Blary était président du Conseil de Fabrique.

Ses funérailles ont eu lieu mardi au milieu d'une affluence considérable.

Dans l'assistance on remarquait des fabricants de sucre du Nord et du Pas-de-Calais, MM. Debau, conseiller général, Léon Debouvry, maire de Genech, Poutrain, adjoint au maire de Cappelle, Louis Chombart, directeur de l'Ecole d'agriculture de Genech, des notabilités des communes environnantes.

— En l'église de **STRAZEELE**, ont eu lieu, samedi, les funérailles de **M. Auguste Gilloots**, cultivateur, très estimé dans la commune, prématurément ravi à l'affection des siens.

Le défunt n'avait que 33 ans.

Au cimetière, M. Emile Naye, ami personnel de M. Gilloots, lui a adressé un adieu ému.

— Mardi dernier, ont eu lieu, en l'église d'**AUBY**, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de **M. Jean-Baptiste Blondeaux**, boucher aux Asturies.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Hier, mercredi, a eu lieu, en l'église du Saint-Sépulcre, à **ROUBAIX**, le mariage de **M. Albert Scherpereel**, avec **Mlle Julia Wardevoir**, fille de M. et Mme Wardevoir-Godart, de Roubaix. Le marié est le jeune directeur de la *Bibliothèque pour tous*, dont le dévouement à cette œuvre d'une si haute utilité qu'est la diffusion des bons livres n'a d'égal que la manière intelligente et modèle avec laquelle il le dirige.

A la messe, qui a été dite par M. l'abbé Scherpereel, cousin germain du marié, M. l'abbé Debacker, curé de le paroisse, a prononcé une allocution de circonstance.

Les témoins du marié étaient MM. Georges et Omer Scherpereel, ses frères ; ceux de la mariée M. Edouard Coussart et M. Gustave Duvoyer, ses oncles.

Nous prions les jeunes époux d'agréer nos meilleurs vœux, et leurs familles, nos sincères félicitations.

— Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de **M. Louis Arrock**, vice-président du comité central de la Jeunesse Catholique, avec **Mlle Louise Brunel**, fille de Mme veuve Brunel-Bigo-de-Cysoing. Ces fiançailles réuniront deux familles profondément chrétiennes de notre région, aussi présentons-nous nos sincères félicitations aux jeunes fiancés.

— Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Julia Droulers**, belle-fille et fille de M. et Mme Cardon-Droulers d'Armentières, avec **M. Michel Dubois**, de Lille.

TEMPERATURE

Lille, le 14 juin.

Minimum, nuit, abrité	12°0
— découvert	11°2
Surface du sol, 8 h. du matin.	12°1
A 1 mètre de profondeur	12°0
De l'air à l'ombre	16°0
Maximum, jour, à l'ombre	17°4
— au soleil	18°4

Etat hygrométrique (8h. m.) 0°/81
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : O.

Baromètre. — Le 7 juin (8 h. du matin) la pression était de 755 m/m ; le 8 juin (9 heures du matin) la pression est de :

FEUILLETON N° 24

SAC ET CONSCIENCE

Par Roger des Fourniels

— Vous allez bien ! quand on a travaillé depuis quinze ans pour amasser sou par sou, vous figurez-vous que c'est agréable de perdre la moitié de ses économies ? Moi je dis que Mascaret n'est pas un honnête homme ; il devait bien savoir l'état de ses affaires, et quand on est à la veille de faire banqueroute, on ne prend pas l'argent des autres.

— C'est ce que je disais tout à l'heure, reprit le gros homme qui pérorait à l'arrivée du père Tranoa ; du reste, Mascaret faisait trop de politique, et ce n'est pas la politique qui fait marcher les affaires. Et l'argent qu'il a dépensé pour l'élection de son fils. C'était fou !

— De ce coup, voilà sa situation furieusement compromise.

— Laissez donc. Ces gens-là, c'est comme les chats, ça retombe toujours sur les pattes.

— Voici le juge de paix, dit à demi-voix, Grégoire, qui s'était avancé sur le seuil de sa porte.

En effet, le juge, l'avoué et Henriet sortaient ensemble de la maison de Mascaret, ils se dirigèrent vers le tribunal et, tandis qu'ils allaient rendre compte de leurs recherches dans la maison du banquier, les canons allèrent leur train.

La nouvelle avait transpiré ; on ne parlait plus ni d'assassinat, ni de vol ; tout le monde savait qu'il s'agissait d'une faillite, et les malédictions tombaient de toutes les bouches sur le malheureux Mascaret.

Sa déconfiture plongeait, en effet, la petite ville dans la désarroi et la misère.

Depuis le temps qu'il était à Brianville, Mascaret avait su gagner la confiance du pays, et les fonds avaient affué dans sa caisse.

Les petits capitalistes de tout l'arrondissement venaient verser chez lui leurs économies ; il donnait de gros intérêts, et, attirés par l'appât du gain, la plupart des ouvriers du pays, des domestiques avaient mis tout ce qu'ils avaient gagné entre ses mains.

Depuis que le fils du vieux banquier avait été nommé député, les dépôts de fonds s'étaient encore augmentés.

Les fermiers, en témoignant leur confiance en père et en lui apportant leur argent, espéraient ainsi arriver à l'oreille du fils.

Pas mal de fonctionnaires avaient suivi l'exemple des Brianvillois et se trouvaient, avec eux, sérieusement atteints dans la débâcle.

C'était un véritable désastre.

Lorsque le chiffre du passif de Mascaret fut connu, l'angoisse et la stupeur firent place à une explosion de colère ; le peuple se rua contre la maison du banquier et, sans l'intervention des autorités, on eût fait un mauvais parti au financier malheureux.

Malheureux n'est pas le mot exact ; Mascaret avait été plus malhonnête que malheureux ; la preuve en fut acquise le jour où, précédé du juge d'instruction et suivi du valet de ville, le père du député fut mis en prison.

Ce fut dans Brianville une véritable révolution ; des hommes armés passèrent la nuit à la porte de la maison d'arrêt, car le bruit avait couru que le gardien avait reçu l'ordre de laisser évader Mascaret, et les gens ruinés s'étaient promis, si la chose arrivait, de se rendre à eux-mêmes la justice qui leur serait refusé.

Un soir, vers minuit, une voiture attelée d'un cheval tout fumant de sueur s'arrêta sur la place, un homme en descendit et alla frapper à la maison habitée par le juge d'instruction.

Toutes les fenêtres étaient éteintes ; on dormait depuis longtemps sans doute, car il y avait déjà plus de dix minutes que le visiteur nocturne attendait et personne ne lui avait encore répondu.

Lui s'impatientait, roulant un peu pour voir si quelque lumière ne se montrerait pas à travers les vitres, soudain à la porte et frappant encore avec une vigueur de poignet qui témoignait de sa ferme intention de ne pas quitter la place.

Le tapage qu'il faisait avait attiré l'attention de deux hommes accroupis sur les marches de la prison ; ils s'étaient levés et, s'avançant vers la voiture, n'avaient pas tardé à reconnaître le député de l'arrondissement, le fils du failli.

— C'est Mascaret, dit l'un !

— Nom d'un tonnerre ! Il vient pour faire lâcher son père ! Nous n'aurons pas veillé inutilement !

— Et tu crois-que je vais le laisser faire ? Attends un peu, tu vas voir cela !

L'homme s'approcha du député.

— Mascaret ! dit-il à demi-voix.

Celui-ci surpris de se voir reconnu, fit face à son interlocuteur.

— Que voulez-vous ? dit-il.

— C'est plaisir à toi que nous devrions le demander.

— Vous me tutoyez ! Je ne vous connais pas ! Qui êtes-vous ? Que me voulez-vous ?

Ces questions étaient posées d'une voix tremblante de colère et de peur.

— Ce que nous voulons ? Nous allons te le dire, canaille ! Tu viens ici la nuit, te cacher, misérable ! Parce que tu savais bien qu'en te montrant au grand jour tu te ferais écharper ! Mais tu as perdu ton temps ! Ton père nous a ruinés, nous sommes sans pain ! J'ai ma femme sans travail et ma petite qui tremble la fièvre. Le peu d'argent que j'avais, ton père me l'a volé ! Tu me le rendras... ou je...

— Ce n'est ni le moment ni le moyen d'obtenir ce que vous désirez, que de vous adresser à moi à cette heure et en pareils termes.

— Et que viens-tu faire ici ? Tu viens sans doute pour le faire mettre en liberté, ton gueux de père ? Mais nous veillerons, et s'il sort de la prison, il ne s'en ira pas loin !...

— A moi ! cria Mascaret à pleins poumons, et, d'un vigoureux coup de poing, il ébranla de nouveau la porte qui refusait de s'ouvrir.

— Tu veux peut-être nous faire arrêter ? dit à son tour le second veilleur de nuit ; attends ! attends ; nous allons te faire ton affaire.

Et, joignant l'acte à la parole, il se précipita vers le député. Mais le conducteur de la voiture, qui, jusque-là, était resté impassible, se dressa sur son siège, et d'un coup de fouet cingla le visage de l'agresseur.

Un cri rauque et sauvage répondit au hurlement de douleur du malheureux, aveuglé par le coup de fouet ; son camarade avait d'un bond rejoint sur son siège le cocher de Mascaret et d'un vigoureux coup d'épaule l'avait précipité à terre.

Cela s'était passé en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter. Subitement, une des fenêtres de la maison du magistrat s'ouvrit et une voix d'homme se fit entendre :

— Qui va là ?

— C'est moi ! répondit le député ! C'est moi Mascaret !

La croisée se referma et quelques secondes après, la lueur d'une bougie éclaira les vitres qui surmontaient la porte.

Les deux hommes qui avaient attaqué le fils du failli s'étaient esquivés à toutes jambes ; le cocher, meurtri, étourdi par sa chute, se relevait en jurant, aidé par Mascaret, lorsque M. Ponsard, en robe de chambre, le chef recouvert d'une calotte de velours, parut, le bougeoir à la main, les yeux bouffis, la face congestionnée, esquissait un sourire dans lequel se mêlaient la bonhomie et la mauvaise humeur.

— Comment ! vous ! à cette heure ! dit-il à son visiteur en s'écartant pour le laisser passer.

— Moi-même ! répondit non sans une certaine hauteur le député vexé d'avoir attendu, et encore plus mécontent d'avoir été reconnu par des gens du pays. Vous avez le sommeil terriblement dur, Ponsard ! et j'ai cru que vous me laisseriez coucher à votre porte.

— J'étais assez loin de m'attendre à recevoir votre visite dans de semblables conditions. Voulez-vous vous donner la peine de monter ?

— Certainement, il faut que je vous parle très sérieusement. Je sais venu de Poribourg dans ce but, et nous n'avons pas de temps à perdre ; il est bientôt une heure du matin, et il faut qu'avant le jour j'ai quitté Brianville.

Ils montèrent dans le cabinet du magistrat.

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 76, Rue Nationale, LILLE